

Une garantie participative impliquant les consommateurs

LABELLISATION : 1^{ère} étape

Producteur

5. Envoi d'un facilitateur volontaire
- Visite la ferme (cohérence charte)
- Explique les cahiers des charges
- Invite à une formation ou à des visites de labellisation

1. Adhésion au RIAM
2. Demande de labellisation
3. Lettre d'engagement signée et légalisée

Groupe local

Commission nationale SPG

4. Attribution d'un groupe local

LABELLISATION : 2^{ème} étape

Groupe local

Producteur

1. Envoi de trois enquêteurs, 2 producteurs et un consommateur ou intermédiaire

2. Formulaire d'enquête complété et signé

Commission locale (COLOC)

4. Attribution du label :
Envoi d'une attestation de conformité avec logo

Commission nationale (CONAT)

3. Avis motivé sur l'attribution du label



Le fonctionnement du système est encadré par le règlement intérieur du SPG.

Où trouver nos fruits, légumes, céréales et légumineuses labellisés « Agroécologie Maroc » à Rabat ?

Sur les marchés :

- Marché paysan Souk Al Fallah
- Marché paysan Nature&Eveil
- Marché paysan Guich Oudayas

Dans les boutiques :

- Afdal
- Au Grain de Sésame

Dans les paniers de producteurs :

- Swani Tiqa
- Les Jardins de Zineb
- Flahty Bla Dwa
- La Ferme nature
- La Ferme écologique Mqam Tolba

Le SPG couvre actuellement la région de Rabat, et est entrain de s'étendre à d'autres régions du Maroc.



Les partenaires du projet



S'informer sur: reseauriam.org

Rejoignez un groupe local, écrivez-nous sur :
riam.spgmaroc@gmail.com

Pour manger sain et responsable

Le label Agroécologie Maroc



POUR UNE AGRICULTURE DURABLE :

- Sans pesticide ni engrais chimique
- Respecteuse du vivant : humain, sol, eau, biodiversité
- Locale et de saison



La vision partagée

Nos fermes et nos jardins sont des lieux de vie respectant l'humain, en harmonie avec l'animal, le végétal et le minéral.

Nous partageons la recherche d'un modèle agricole alternatif à taille humaine, assurant l'autonomie des producteurs, respectant l'environnement, la biodiversité et les ressources des territoires, contribuant à la sécurité alimentaire et garantissant une alimentation saine à la portée du plus grand nombre.

Ce modèle agricole alternatif repose avant tout sur l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, herbicides, fongicides, etc).

Cet engagement est évalué dans le cadre d'un **Système Participatif de Garantie (SPG Maroc)** avec 6 principes fondamentaux :

- . **une vision partagée**
- . **la solidarité** entre tous les acteurs du réseau et leur **participation**
- . **la transparence** du système
- . **la confiance** entre tous les acteurs du SPG
- . **une dynamique de progression** par l'échange de savoirs et savoir-faire et par la formation continue
- . **une gouvernance horizontale** par la rotation des responsabilités entre les membres du SPG

« Les SPG sont des systèmes d'assurance qualité ancrés localement, qui certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances ».

(Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique ; 2008)

La charte éthique

3 axes :

- . Pour une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité
- . Pour l'équité et la durabilité économique des systèmes agricoles sur les territoires
- . Pour une agriculture source de bien-être social



Le cahier des charges « productions végétales »

8 thématiques :

- . Aménagements et choix des cultures
- . Gestion des sols et fertilisation
- . Travail et prévention des maladies, ravageurs et adventices
- . Plants et semences utilisés
- . Equipements de la ferme
- . Gestion de l'eau sur la ferme
- . Déchets sur la ferme
- . Conditions de travail des travailleurs de la ferme

La charte et les cahiers des charges sont écrits collectivement par producteurs et consommateurs.

Le cahier des charges fixe les interdits et les obligations pour être labellisé « Agroécologie Maroc ».

Les « Recommandations » sont à mettre en œuvre dans les premières années de labellisation afin d'accompagner le producteur dans la progression de ses pratiques agroécologiques.



Gestion des sols et fertilisation

(Extrait du cahier des charges productions végétales) :

Interdits	Obligations	Recommandations
.Fumier d'élevage industriel	.Transparence sur l'origine des intrants utilisés	.Couverture du sol
.Intrants de synthèse	.Rotations ou associations des cultures	.Labour superficiel uniquement (moins de 25 cm) (évolution croissante)
.Labour dans le sens de la pente		